

## STATISTIQUES ET INDICATEURS

# Les entrées en formation des demandeurs d'emploi au 1<sup>er</sup> trimestre 2025



EN PAYS DE LA LOIRE,  
AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2025  
SONT COMPTABILISÉES

13 489

ENTRÉES EN FORMATION DE  
DEMANDEURS D'EMPLOI  
INSCRITS À FRANCE TRAVAIL

13 489 entrées en formation au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, soit +10,9% par rapport au premier trimestre 2024.

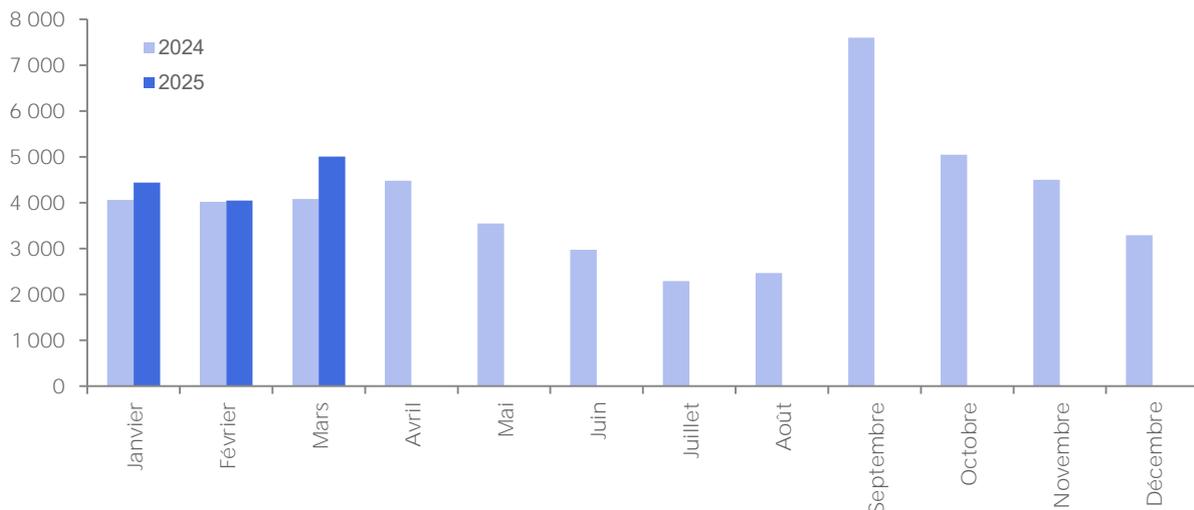
Entre Janvier et fin mars 2025, nous comptabilisons 13 489 entrées en formation de demandeurs **d'emploi** inscrits à France Travail, soit une hausse de +10,9% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Au niveau mensuel, cette augmentation est constatée sur les trois mois du trimestre par rapport à l'année précédente, mais de manière différenciée. En janvier (+9,3%), la hausse est proche de la moyenne trimestrielle.

En février, elle reste stable (+0,6%) avant de connaître une importante

### GRAPHIQUE 1 :

#### ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail  
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

## Plus de la moitié des entrées en formation concerne les 26 - 44 ans

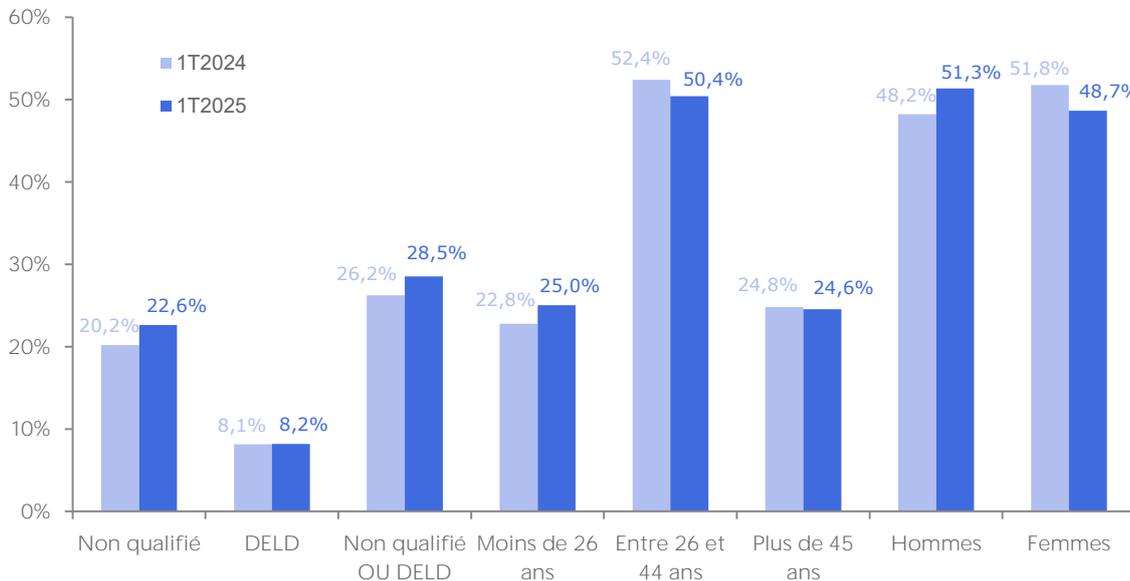
La hausse des entrées en formation concerne presque tous les publics inscrits à France Travail.

Si les "DELD" et les "plus de 45 ans" sont restés stables, ce sont les "Non qualifiés ou DELD", les "Moins de 26 ans" et les "Non qualifiés" qui ont augmenté le plus.

Si la tendance s'est inversée entre hommes et femmes, la tranche d'âge des "26-44 ans" reste majoritaire dans les entrées en formation, malgré une baisse ce premier trimestre 2025.

### GRAPHIQUE 2 :

#### CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN FORMATION



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail*

*Non qualifié : (niveau de formation inférieur à BEP, CAP ou égal à BEP, CAP mais sans diplôme obtenu)*

*DELD : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).*

*Non qualifié ou DELD : demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée.*

*Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

## En moyenne, l'entrée en formation des demandeurs **d'emploi** se fait près de neuf mois après **l'inscription** à France Travail

Pour un quart des demandeurs **d'emploi** entrés en formation au premier trimestre 2025, cette entrée a lieu un mois et demi après leur inscription sur les listes de demandeurs **d'emploi** (Tableau 1).

La moitié des entrées en formation se produit après le quatrième mois qui suit **l'inscription**. Enfin, un quart des entrées en formation concerne des demandeurs **d'emploi** inscrits depuis dix mois et plus.

**L'ancienneté** d'inscription avant **l'entrée** en formation augmente avec **l'âge**. En moyenne, les demandeurs **d'emploi** de moins de 20 ans entrant en formation le font avant leurs trois mois d'inscription; cette moyenne monte à plus d'un an pour ceux âgés de 40 à 44 ans et atteint même 418 jours pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus.

A l'inverse, plus le demandeur **d'emploi** entré en formation est jeune, plus la durée du plan de formation est élevée, notamment pour les moins de 20 ans, où la durée moyenne de formation atteint 1 060 heures. Elle diminue avec **l'âge** pour s'établir à 314 heures pour les 55 ans et plus.

La durée moyenne de formation est plus élevée pour les femmes (599 heures) par rapport aux hommes (441 heures).

**TABLEAU 1 :**  
**ANCIENNETÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION ET DURÉE DE LA FORMATION**  
**SELON L'AGE ET LE SEXE**

Age à l'entrée	Ancienneté avant l'entrée en formation (en jours)				Durée prévue du plan de formation (en heures)			
	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Moins de 20 ans	81	17	45	120	1 060	300	511	1 036
20-24 ans	156	29	90	188	624	190	399	735
25-29 ans	224	48	118	268	486	168	360	576
30-34 ans	258	57	136	301	461	140	350	578
35-39 ans	297	62	147	327	472	140	375	624
40-44 ans	382	54	157	406	461	152	384	575
45-49 ans	357	62	179	402	407	154	305	500
50-55 ans	340	71	188	406	398	140	300	474
55 ans et plus	418	89	232	504	314	118	210	434
Hommes	260	45	124	289	441	140	341	500
Femmes	263	45	127	299	599	180	395	709
Ensemble	262	45	125	294	522	168	364	600

*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail*

*Lecture : l'ancienneté en inscription avant la formation est de 17 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 45 jours pour la moitié. La durée de la formation est inférieure à 300 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 511 heures pour la moitié*

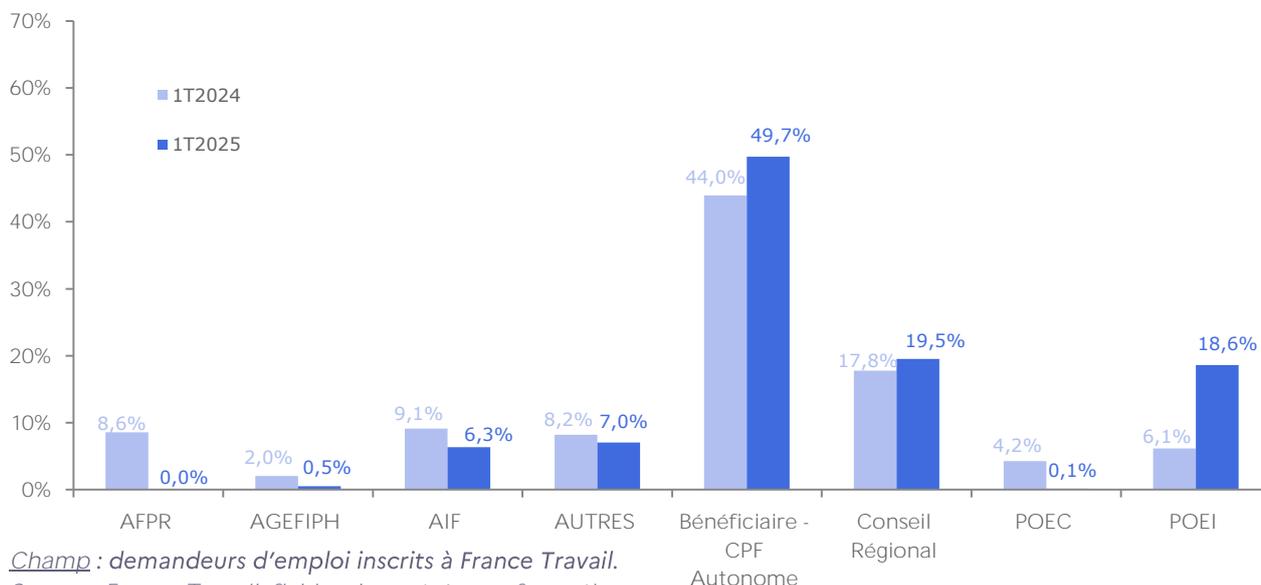
## Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent près d'une entrée en formation sur deux

Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent 49,7% des entrées en formation. Elles augmentent de 5,7 points par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Près d'une formation sur cinq est financée par le Conseil régional Pays de la Loire.

Les POEI, auxquelles sont intégrées depuis juillet 2024 les AFPR, représentent 18,6% des formations. Celles en AIF ne représentent que 6,3% de l'ensemble des entrées en formation.

**GRAPHIQUE 3 :**  
**RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION**



## Deux champs de formation regroupent plus du tiers des entrées en formation des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

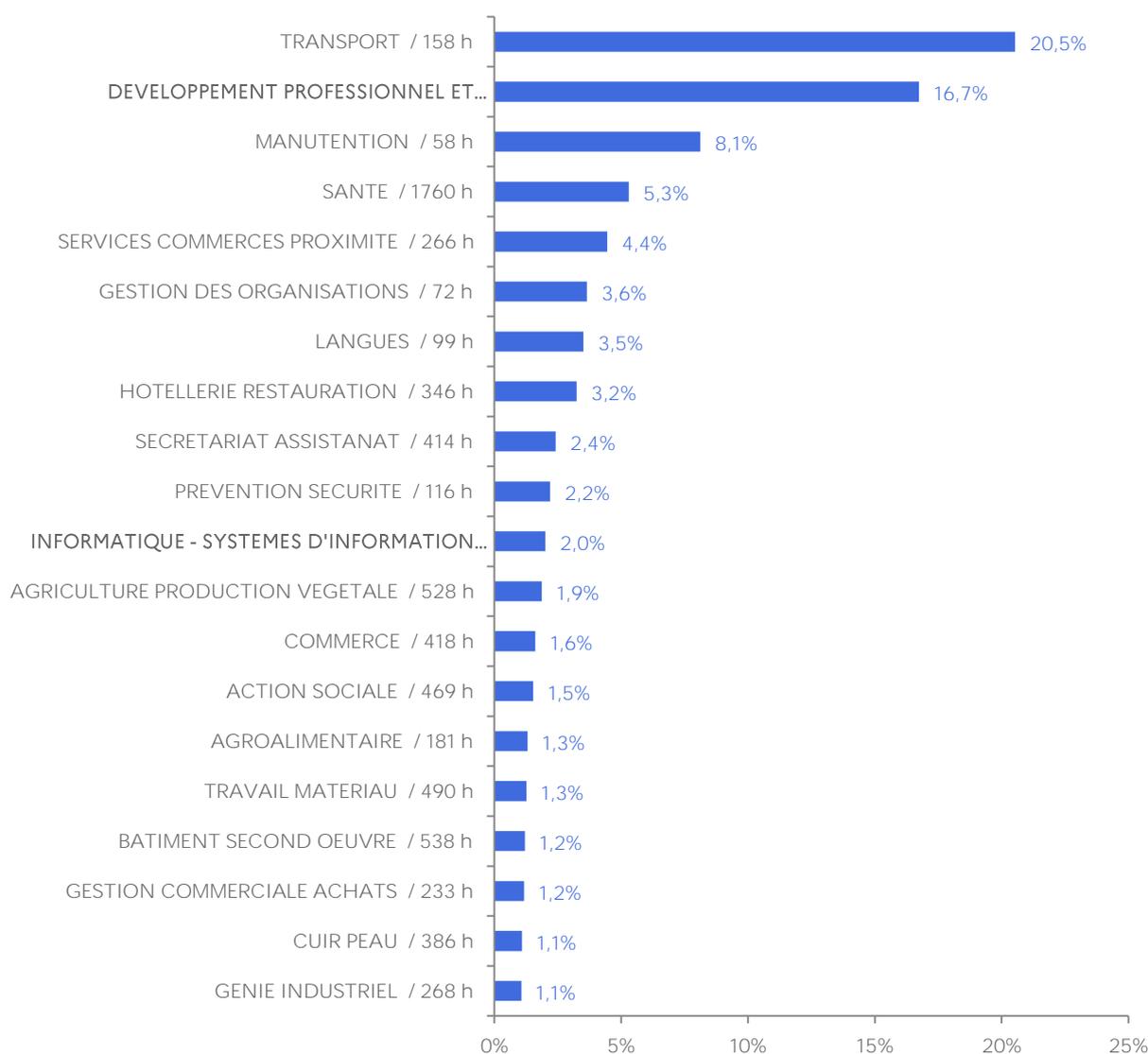
Vingt champs de formation regroupent 84,2% des entrées en formation (*graphique 4*). Plus d'un tiers d'entre elles sont concentrées dans deux champs de formation : le transport (20,5%) et le développement personnel et professionnel (16,7%).

Il existe une très forte variation dans les durées moyennes de formation en fonction des champs de formation, allant de 58 heures pour les formations sur la manutention à 1 760 heures pour les formations de la santé.

Parmi les autres formations importantes en termes de volume d'heures, nous pouvons identifier les formations relatives au secteur du bâtiment second oeuvre (538 h.) et en agriculture et production végétale (528 h.).

### GRAPHIQUE 4 :

#### PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR CHAMP DE FORMATION



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.*

*Lecture : le champ de formation « Transport » regroupe 20,5% des entrées en formation au 1er trimestre 2025. La durée moyenne des formations y est de 158 heures.*

*Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 84,2% des entrées en formation).*

*Source : France travail, fichier des entrées en formation.*

## Sept formations sur dix répondent à trois objectifs

Le principal objectif des formations est la certification, qui concerne 43% des entrées en formation. Cet objectif affiche également une durée moyenne de formation la plus élevée (465 heures).

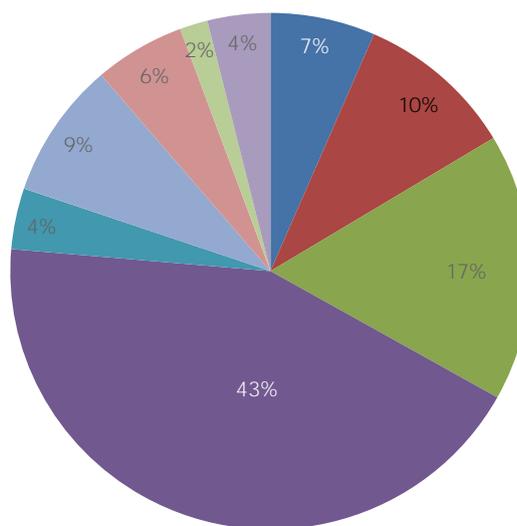
17% des entrées concerne l'adaptation au poste de travail, pour une durée moyenne de formation de 312 heures. L'aide à l'élaboration de projet professionnel suit avec 10% des entrées.

Selon l'objectif de chaque formation, les durées moyennes varient : de 67 heures pour la création d'entreprise à 465 heures pour la certification.

### GRAPHIQUE 5 :

#### PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR OBJECTIF DE FORMATION

- Non déterminé / 58 h
- (Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel / 295 h
- Adaptation poste travail POE / 312 h
- Certification / 465 h
- Création d'entreprise / 67 h
- Non concerné / 390 h
- Perfectionnement, élargissement des compétences / 91 h
- Professionnalisation / 268 h
- Préparation à la qualification / 120 h
- Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation / 192 h



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail  
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

### Les objectifs de formation

**Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

**Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

**Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

**Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

**Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

**Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

## Des formations concentrées en Loire-Atlantique

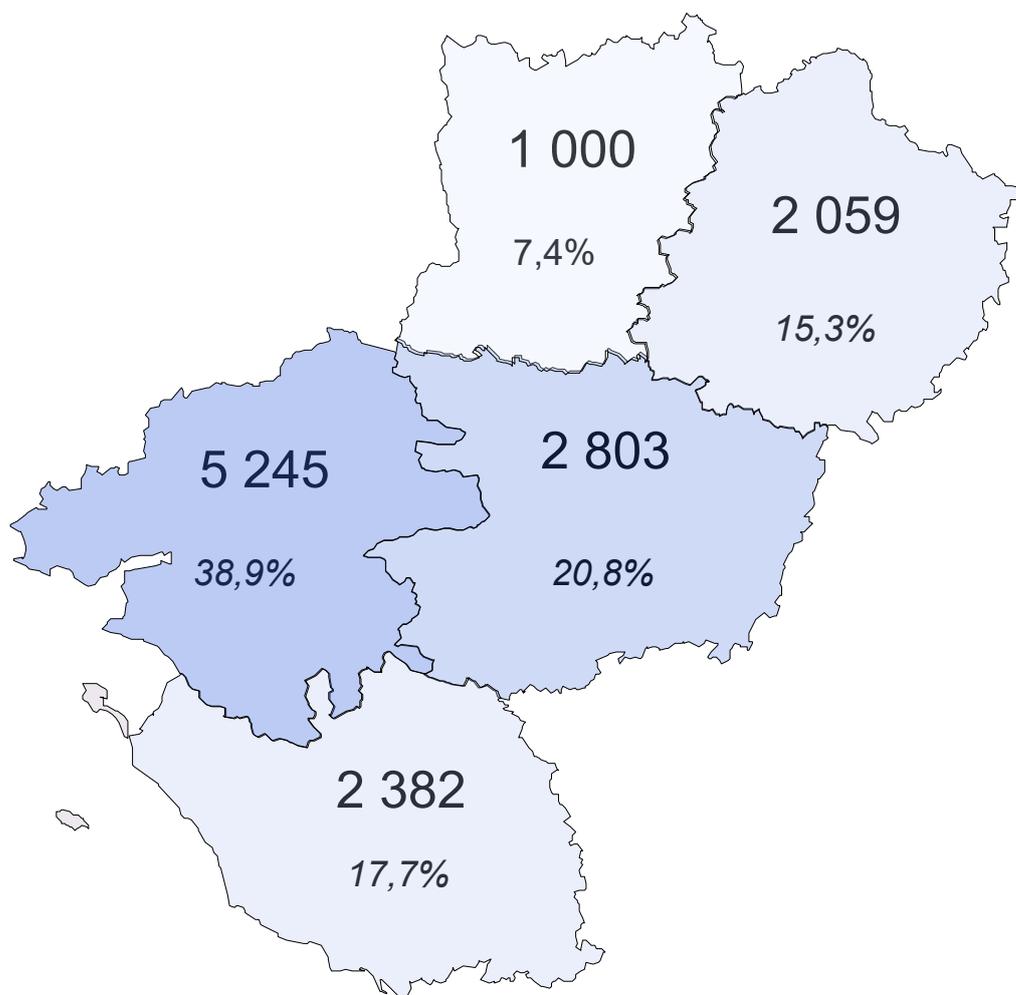
La répartition des entrées en formation suit la répartition habituelle observée sur les autres indicateurs socio-économiques.

La Loire-Atlantique comptabilise à elle seule plus de 5 200 entrées en formations, soit 38,9% du total régional. Elle représente l'équivalent des entrées en formation du Maine-et-Loire (2 803) et de la Vendée (2 382) cumulées.

Avec 7,4% des entrées, la Mayenne compte 1 000 entrées en formation, alors que la Sarthe en totalise le double avec 2 059 entrées en formation, au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

### CARTE 1 :

#### RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR DÉPARTEMENT AU 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2025



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.  
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

## Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de France Travail. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de France Travail :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

## Les types de formation

Action de Formation Préalable au Recrutement (**AFPR**) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (**POE individuelle**) : ces deux types de formation ont fusionné depuis juillet 2024 sous la dénomination commune POEI. D'une durée maximale de 450 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à France Travail, pour laquelle l'employeur s'engage à embaucher à la fin de formation le demandeur d'emploi pour un CDI ou un CDD de 6 mois minimum ou plus.

Action de Formation Conventionnée (AFC) : l'action de formation conventionnée par France Travail vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation (AIF) : elle est attribuée par France Travail pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par France Travail : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), financée par les OPCO. La POE Collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou permettant d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en oeuvre de la formation.

## La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-Formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de Fin de Formation (RFF),

si la formation est éligible à cette allocation, ou en Allocation de Solidarité Spécifique Formation (ASS-F) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.

- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par France Travail, bénéficier de la Rémunération de Formation France Travail (RFFT). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.

Directeurs de la publication :  
Catherine ADNOT-MALLET – Jean-Marc VIOLEAU

Responsable de la rédaction :  
Vincent RAGOT

Conception et réalisation :  
Service SEE

Contact : statsPDL@francetravail.fr

France Travail Pays de la Loire  
1 rue de la Cale Crucy  
44100 Nantes

[francetravail.org](https://francetravail.org)    